

AVENANT REGLEMENT PARTICULIER DE L'ENDURO DU PLATEAU

Le 25 mai 2025

(sous réserve de modification)

ARTICLE 1 Le Moto club du Plateau de ROCROI organise le 25 mai 2025 un enduro zone européenne au départ d'ETEIGNIERES 08260 .Horaire de manifestation : 8h00 à 20h00

Pour cette épreuve, il sera appliqué le règlement FFM et celui de la LMGE.
Chaque participant doit connaître ces règlements et s'engage à les respecter sans réserve

ARTICLE.2

Selon le règlement FFM 2025

INTER (ligue 1)	INTER	3 plaques ROUGES numéros BLANCS
CHAMPIONNAT (ligue1)	Français E1-E2-E3 Belges Nationaux-Espoirs	3 plaques JAUNES numéros NOIRS
TROPHEE (ligue 2)	Français E1-E2-E3 Belges Gentlemen-Juniors-Expert-	3 plaques VERTES numéros BLANCS
CRITERIUM (ligue 3)	Français E1-E2-E3-Féminine-50cc Belges Randonneurs-Girl-50cc	3 plaques NOIRES numéros BLANCS

Cette épreuve compte pour les championnats de ligue du Grand Est des Hauts de France , d'Ile de France et de bourgogne ainsi que pour le championnat national de Belgique

PLAQUES NON FOURNIES par l'organisateur

ARTICLE 3 ENGAGEMENTS :

Les engagements se feront **UNIQUEMENT** sur le site d'engagement de la LMGE **AVANT** le **18 MAI 2025** Les droits d'engagement sont fixés à 75€. (+ 5€ pour la FMB).

Paiement CB OBLIGATOIRE (Débité 15 jrs avant épreuve) pour valider engagement

Le nombre d'engagés est limité à 550 pilotes

L'attribution des numéros se fera suivant les tranches suivantes à la seule discrétion du comité organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'engagement d'un concurrent sans avoir à en donner la raison.

La grille des numéros par catégories est disponible sur le site

Si vous voulez rouler GROUPES, veuillez faire vos engagements GROUPES

ARTICLE 4 Un circuit d'environ 90kms à parcourir 1 - 2 ou 3 fois par les pilotes selon leurs catégories respectives ; 3 CH par tour, dont 1 sans ravitaillement

Trois commissaires dans chaque spéciale. Les 3 spéciales seront chronométrées à chaque tour.

Tout pilote quittant le tracé du parcours sera mis hors course sans appel possible.

Le non respect du code de la route sera sanctionné par une exclusion.

ARTICLE 5 : Contrôles administratifs et techniques (obligatoire)

Samedi 20 mai de 15h30 à 19h00 et dimanche 21 mai de 6h30 à 7h30

Les pilotes devront **impérativement** se présenter munis **obligatoirement** des documents suivants :

- Licence FFM 2025
- PERMIS de conduire ou CASM et BSR pour les 50CC

- CARTE GRISE de la moto W et WW garage non admis
- Attestation d'ASSURANCE de la moto en cours de validité

Dans le cas d'une attestation de type GARAGE ne précisant pas le N° d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné. (art 6 de FFM)

En cas de prêt de la machine, des attestations de prêt et d'assurance précisant l'immatriculation devront être fournies.

DOCUMENTS ORIGINAUX PAS DE PHOTOCOPIES

Pour les licences une manifestation, un certificat médical de moins d'un an et une autorisation de sortie de leur fédération pour les pilotes non licenciés FFM. Licence à pré remplir, obligatoirement, sur le site de la FFM et à fournir au contrôle administratif accompagné du règlement. <http://www.ffmoto.org/journee-licence>

Vérifications TECHNIQUES

Les motos devront être conformes au code de la route et de la FFM .

CASQUE norme ECE22-05 ou 22/06 et le numéro d'homologation doit commencer par 05 06

- Protection **DORSALE** et **PECTORALE OBLIGATOIRE** homologuée CE et label FFM

Si elles ne bénéficient pas du label FFM, elles devront être conformes aux normes suivantes :

- pectorale norme EN 14021, ou 1621-03
- dorsale norme 1621-2,
- gilet intégral norme EN 14021, ou 1621-3
- gilet gonflable norme EN 1621-2

- **PNEU FIM** avant arrière **OBLIGATOIRE**
- Eclairage avant arrière (code-phare)
- Bouton coupe contact en état de fonctionnement et à portée de main
- Protège chaîne en sortie de boîte (cache pignon)
- Garde chaîne et/ou guide chaîne (le pied ne doit pas passer)
- Protection mousse guidon
- Repose pieds non grippés et non soudés
- Garde boue plat (style cross) **INTERDIT**
- Plaque immatriculation fixée au garde boue (non écrite directement sur le garde boue) non coupante et ne doit pas dépasser de la largeur du garde boue
- Niveau **SONORE** **CONTROLE DE TOUTES LES MOTOS AU SONOMETRE**

PARC FERME

Après le contrôle technique le pilote doit pousser sa machine dans le parc fermé. Il doit équiper sa machine d'un système antivol individuel. Bâche non autorisée.

REGLES DE CONDUITE

L'épreuve se déroulant sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront **se conformer aux règles du code de la route**. Tout manquement à cette règle, toute conduite irrespectueuse, toute reconnaissance motorisée des spéciales entraîneront la disqualification du pilote.

L'enduro traverse des villages, des contrôles seront en place, aucun débordement ne sera toléré dans les villages et sera sanctionné immédiatement par l'exclusion.

RAVITAILLEMENT ASSISTANCE

Des points de ravitaillement (CH) essence jalonneront le parcours. : **2 PAR TOUR**

ETEIGNIERES et LES MAZURES

Un tapis environnemental est exigé au stand. Sur chaque ravitaillement

L'assistance du pilote devra disposer d'un extincteur (visible)

Les suiveurs sont formellement interdits.

ARTICLE 6 OFFICIELS

Directeur de course : Mr SALM Olivier

Directeur technique : Mr VALLERAND Daniel

Responsable relations : Mr LECOESTER Stéphane

Commissaires sportifs : Mr Jean luc PARANT, Jean Paul RAGUET et Regis LOIX

Commissaires techniques : Mr NOIRET

Chronométrage et résultat : CHRONO CONSULT

Docteur de service : Do DELEBOIS de ROCROI

ARTICLE 7 : Remise des prix au PC Course à la fin de l'épreuve dans la mesure des possibilités techniques .Seules les réclamations déposées dans les 30 min seront étudiées ;

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment et sans contestation possible les termes de ce présent règlement